**MESSAGE D’INFORMATION DE LA CCPHB SUR LA COLLECTE DES DECHETS**

En application de l’article 1er du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19

* La **collecte des déchets recyclables en porte-à-porte n'est plus assurée** (celle dans les conteneurs d'apport volontaire n'est pour l’heure pas impactée)
* La c**ollecte des encombrants n'est plus assurée** ;
* Seule la collecte des OMR n'est pas impactée pour le moment.

La situation étant susceptible d'évoluer de jour en jour, nous vous tiendrons informés régulièrement.

Les usagers peuvent toujours appeler au 02.31.14.29.30 pour toute information.